

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°2023\_077

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p><b>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</b></p> <p><b>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</b></p> <p><b>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</b></p>			

**OBJET : Convention de partenariat entre la commune de Pollestres et l'école maternelle Paul Eluard**

Monsieur le Maire souhaite poursuivre le partenariat entre la commune de Pollestres et l'école maternelle Paul Eluard. Il propose ainsi une nouvelle convention pour l'année 2023-2024. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation avant le 1<sup>er</sup> juin, et pourra faire l'objet d'avenants. Cette convention aura pour objet l'organisation et la participation des écoles au service municipal d'accueil des classes proposé par la médiathèque-ludothèque *La Marquise*.

Dans ce cadre, la médiathèque-ludothèque proposera des animations autour du livre et/ou des jeux pour aider les enfants à découvrir et à s'approprier cet équipement. L'accueil des enfants aura lieu selon un calendrier proposé par l'équipe de la médiathèque-ludothèque en concertation avec les enseignants.

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription gratuite de la classe au nom de l'enseignant. Ce dernier pourra emprunter 30 documents imprimés pour une durée de 8 semaines pour sa classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Pollestres et l'école maternelle Paul Eluard ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le

22/09/2023

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com